



Suis-je dans l'obligation de payer cette somme ??

Par **garcia**, le **06/05/2009** à **11:20**

Bonjour, j'ai actuellement un dossier chez un huissier a la demande d'une société de crédit. Je réglé celle-ci tout les mois d'une somme de 80 euros , malheureusement pour moi il y a eu deux mois de suite en fin d'année 08 d'impayé de ma part et la société en question a donner mon dossiers a un huissier et celui-ci me demande de payer des frais qui sont calculé depuis 2006 .

Suis-je dans l'obligation de payer cette somme ??

merci de me venir en aide ! car cela représente un gros montant !

Par **Solaris**, le **06/05/2009** à **13:35**

Bonjour,

Sont-ils en possession d'un titre exécutoire?

La régularisation depuis 2006 se sont des intérêts ou des frais?

Par **garcia**, le **07/05/2009** à **12:09**

oui il possede un titre executoire et se sont des interets calculé sur la quantité de jours depuis 2006 avec un taux de 8.60% ! merci

Par **Paula**, le **09/05/2009** à **11:00**

Bonjour,

Si l'Huissier de Justice a un titre exécutoire, sa mission est de récupérer la totalité des sommes (principal et intérêts). Essayez de trouver un arrangement avec votre créancier, c'est à dire l'établissement d'un échéancier. A défaut, les frais vont être plus importants.

Très cordialement

Par **JPALMER**, le **09/05/2009** à **13:10**

bonjour,

Il faut pas se laisser impressionner par les huissiers, si vos revenus viennent du travail, ils ne peuvent faire qu'une saisie sur salaire d'après la grille des saisies en vigueur.

Si vous gagnez pas beaucoup et avez des personnes à charge ça peut ne pas dépasser les 50€ par mois.

Cordial,
JP

Par **Paula**, le **09/05/2009** à **13:25**

Bonjour,

Oui, s'il n'y a pas d'arrangement possible et que l'on parle de saisie sur salaire, la grille sera respectée.

Très cordialement